

Honoraire de résultat dans un procès gagné

Par Pascal, le 23/04/2012 à 11:14

Bonjour,

Après avoir gagné un procès, mon avocat me demande un honoraire de résultat de 10 %. La lettre d'ouverture de mon dossier qui mentionne cet honoraire de résultat est un simple feuillet de 3 pages avec une facture à acquitter et sans ma signature. Je suis au RSA, et je trouve ce montant excessif par rapport aux frais engagés pour assurer ma défense et aussi par rapport à la somme qui m'a été allouée par le tribunal.

Ma question est donc la suivante : mon avocat peut-il dans ces conditions me réclamer ces honoraires ?. Si tel est le cas, ai-je la possibilité de demander à ce que ce taux soit renégocié et revu à la baisse ?

Merci pour l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

Cordialement.